

ECHOS DANS LA BASTIDE



DECEMBRE

2016

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de Monclar

☎ 05 53 41 80 98

📠 05 53 41 83 07

monclar.mairie@orange.fr

www.mairie-monclar47.fr

Bulletin réalisé par :

Lorenzato Pierre, Decourty Thomas

Bouissière Dominique, Marraud Nathalie

Labit Marie, Cano-Hernandez Magalie



Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>		1
<i>Point sur les Conseils Municipaux</i>		2
<i>Etat civil</i>		13
<i>Travaux</i>		14
<i>Marché de producteurs de Pays</i>		15
<i>Foyer Mont-Clair</i>		16
<i>Pays de La Vallée du Lot</i>		18
<i>Tri des déchets</i>		20
<i>L'Ecole</i>		22
<i>L'Ange Rouge</i>		23
<i>Association pour L'Accueil des Familles d'Hospitalisés</i>		24
<i>Messe de Noël</i>		25
<i>Du côté des associations</i>	<i>Aïkido</i>	25
	<i>Anciens Combattants</i>	26
	<i>UNA</i>	28
	<i>ADRA</i>	29
	<i>Musée du Patrimoine</i>	30
	<i>La Boule Monclaraise</i>	31
	<i>Tennis club monts et vallée</i>	32
	<i>Judo</i>	34
	<i>Modélisme</i>	35
	<i>Bibliothèque</i>	36
	<i>Comité des Fêtes</i>	38
	<i>Monclar 2000</i>	40
	<i>Parents d'Elèves</i>	42
<i>Vœux 2017</i>		



Le Mot du Maire

Des informations souvent perçues avec retard

Vos élus sont confrontés en permanence à des bouleversements qui obligent à s'adapter à de nouvelles règlementations ou évolutions sociétales.

Autorisations de faire, conditions d'aide au financement, responsabilité des communes, le législateur décide, nos collectivités essaient de mettre en œuvre ces réformes imposées souvent sans transfert de moyens financiers.

Là, vos élus travaillent et décident les politiques à mettre en œuvre pour la qualité de vie de notre territoire.

Souvent, ces décisions sont délicates à prendre mais vos élus ont toujours eu le souci de l'intérêt collectif sans négliger les demandes individuelles.

Les bulletins d'information, les sites internet, les réunions publiques du conseil municipal sont là pour faciliter les partages d'idées et les faire murir.

Sur l'aménagement de Bourg qui a été décidé au cours du précédent mandat, alors qu'il ressortait un sentiment général de nécessité de faire, un désir d'appartenir à un village de caractère, les réunions techniques n'ont jamais trouvé écho avant l'arrivée annoncée des engins de chantier.

C'est là que l'indifférence du départ suscite parfois des incompréhensions quand les décisions sont prises. En cours de chantier, des adaptations restent permanentes et souhaitables, tout en gardant la ligne directrice du projet.

Aujourd'hui, un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** est en cours, un site internet est là pour vous tenir au courant de son évolution (<http://pluilotettolzac.jimdo.com>), vos élus, vos bulletins aussi.

Soyez acteur !

A l'approche des fêtes, c'est avec un village en pleine mutation que nous allons cultiver l'optimisme. Le dérangement que vous subissez tous les jours devrait nous laisser d'ici 3 mois une bastide beaucoup plus attractive. Je vous rappelle notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité.

Avec une pensée particulière pour ceux qui sont dans la difficulté, ceux qui donnent de leur temps dans la vie associative, je vous souhaite à tous de

BONNES FETES

Gérard STUYK



Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 13 juin 2016, 25 juillet 2016, 06 septembre 2016 et 22 novembre 2016 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

Aménagement du Bourg :

M. STUYK fait part à l'assemblée que le Département a programmé les travaux pour début septembre ; il a été proposé que si les travaux ne peuvent pas s'achever dans de bonnes conditions climatologiques, la finition sera reportée.

M. le Maire rappelle que lors d'une réunion d'information préalable à la réalisation de la 2^o tranche, certains commerçants ont demandé la réalisation de places de parking supplémentaires, aussi plusieurs esquisses ont été soumises à l'Architecte des Bâtiments de France :

Projet A 09 Places ;

Projet A1 15 Places (9 places devant les cornières + 6 places non matérialisées devant le parvis de la Mairie) ;

Projet A2 15 Places (9 devant les cornières et 6 devant la mairie avec rabotage du parvis) ;

Projet B 11 Places au centre de la Place de la Mairie ;

Projet C 14 Places avec voie de circulation centrale.

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'avis de l'ABF qui retient les propositions A et A1, estimant que les autres dispositions dénatureraient la Place de la Mairie.

Les places de stationnement existantes allant de l'immeuble n° 2 Place de la Mairie à l'agence postale et au niveau de la Salle Billou seront maintenues et matérialisées.

Après débat, le conseil municipal choisit le Projet A1.

M. BOUSSIÈRE souhaiterait que d'ores et déjà, le conseil municipal réfléchisse sur les autres sites de stationnement existants (Place des Amours, par exemple) qui, en étant aménagés autrement pourrait libérer des places de parking supplémentaires.

D'autre part, le conseil municipal ayant retenu le projet A1 de stationnement, le Monument aux Morts sera déplacé sur le côté gauche de la Mairie où se trouve actuellement la boîte aux lettres de la Poste. (extrait du 13/06/16)



M. le Maire informe que suite à une visite sur le terrain, a été soulevé le problème de l'augmentation de l'écoulement des eaux canalisées vers le carrefour Rte de Montastruc-Tour de Ville (au niveau des immeubles des Ets Beugeard et GAY).

2 solutions ont été évoquées :

- 1^o : prolongement du collecteur de la rte de Montastruc jusqu'au fossé du CR 1 (chemin de l'Ayguedouce) avec un diamètre de 400 mm, coût 27 000 € HT ;
- 2^o : Déviation des eaux de la rue du 11 Novembre 1918 via la Place des Amours sur le réseau existant Promenade du Nord, coût 19 000 € HT.

Après débat, le conseil municipal n'est pas favorable à ces propositions et demande à ce qu'un état des lieux actuel soit fait pour pouvoir établir d'autres variantes d'écoulement des eaux. (extrait du 25/07/16)

M. le Maire informe que les travaux de l'aménagement de bourg -tranche conditionnelle- ont débuté.

L'entreprise SOGEA a été chargée pour le compte :

1. du syndicat EAU 47, de renouveler la conduite eau potable,
2. d'Eurovia (titulaire du marché) de mettre en place le réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Une modification du projet est proposée pour l'évacuation des eaux pluviales, à savoir prolongement du collecteur jusqu'à l'intersection de la rue Louis Pons avec le chemin de l'Ayguedouce et suppression du réservoir d'eau sous la place de la mairie.

Cette modification a pour but d'éviter des excès d'eau au niveau des immeubles n^o 1 et 3 rue Louis Pons, en cas de fortes pluies.

Le coût de ces travaux (prolongement de 95 mètres du réseau eaux pluviales en tenant compte de la réfection demandé par le Service des Routes) s'élève à 18 353 € HT ; la plus-value passe à 6 000 € HT.

M. le Maire propose de négocier à la baisse ce surcoût ; les élus adoptent à l'unanimité ce prolongement de réseau.

M. le Maire informe que les subventions sollicitées auprès de la DITL pour les amendes de police et auprès de l'ONAC pour le déplacement du Monument aux Morts ont été accordées.

La première pour un montant de 4 323 €, la deuxième pour un montant de 1 600 €.



M. le Maire informe également que nous avons profité des tranchées réalisées par la SOGEA pour la pose d'un câble Ethernet entre le secrétariat de mairie et la bibliothèque, ce qui va entraîner la suppression de l'abonnement téléphonique/internet de la bibliothèque.

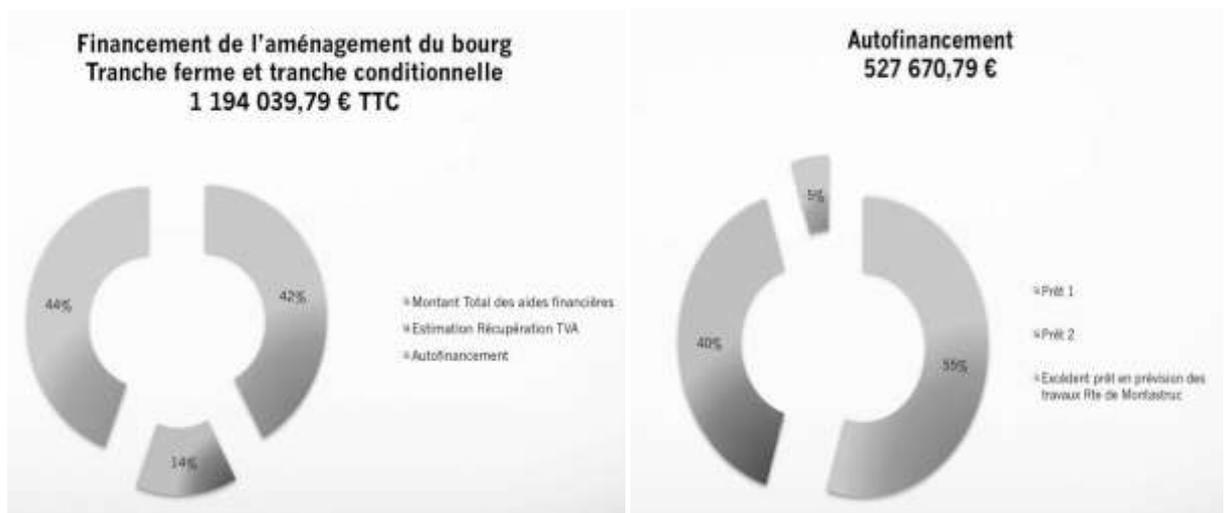
Il est prévu la même chose pour les bureaux qui se trouvent dans la salle Billou.

M. BOUSSIÈRE projette le plan de l'aménagement de bourg Place de la Mairie en précisant bien qu'il n'est pas définitif et que certains éléments sont encore à rectifier, notamment en ce qui concerne l'arbre devant la pharmacie. M. BOUSSIÈRE fait part également du planning des travaux. (extrait du 06/09/16)

M. le Maire a convié tous les commerçants afin de faire le point sur les travaux d'aménagement de bourg. Cette invitation a été proposée pour répondre aux diverses inquiétudes financières et techniques.

M. le Maire les remercie d'être présents et aussi nombreux, son seul regret, ne pas avoir eu du monde plus tôt. En effet, il rappelle que ce projet d'aménagement de bourg a été voté par la précédente municipalité ; la municipalité actuelle a adhéré à ce projet qu'elle a donc engagé.

M. le Maire fait part du plan de financement de cet aménagement de Bourg, qui, il rappelle est à la disposition de tous au secrétariat de Mairie.





	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Total
Montant des Travaux HT	459 401,96 €	535 631,20 €	995 033,16 €
Montant des travaux TTC	551 282,35 €	642 757,44 €	1 194 039,79 €
Conseil Général RD	85 000,00 €	90 000,00 €	175 000,00 €
ONAC		1 600,00 €	1 600,00 €
Aide CG +Amendes de Police	17 403,00 €		17 403,00 €
Aide CG Aménagement de village	35 720,00 €		35 720,00 €
Aide CG Bastide et Village de caractère	150 000,00 €		150 000,00 €
DETR	100 000,00 €		100 000,00 €
Réserve Parlementaire	8 600,00 €		8 600,00 €
CC Lot & Tolzac	15 000,00 €		15 000,00 €
Montant Total des aides financières			503 323,00 €
Estimation Récupération TVA			163 046,00 €
Autofinancement			527 670,79 €
Prêt 1			320 000,00 €
Prêt 2			236 000,00 €

(16 % de 1 194 039 – 175 000)

44,19% Part de la commune/Travaux

(28 329,21 €) Excédent prêt en prévision des tr

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. le Maire propose une séance « questions/réponses ».

Les commerçants ont manifesté leurs inquiétudes surtout sur les nouveaux agencements (places de parking, arbre devant la pharmacie, déplacement du monument aux morts, rétrécissement de l'entrée de la rue de Marmande, largeur du trottoir devant les cornières, accès handicapé de la Salle Billou, prolongement du réseau pluvial jusqu'au chemin de l'Ayguedouce, positionnement du mobilier urbain...).

Les réponses ont été apportées au fur et à mesure par les élus qui précisent que des adaptations peuvent toujours être prises en compte dans la mesure où le projet n'est pas bouleversé.



Les commerçants n'ayant plus de questions à formuler, M. le Maire a clos le débat en rappelant que son souhait était qu'une association de commerçants se crée afin que son représentant en soit le porte-parole ce qui faciliterait les échanges. (extrait du 22/11/2016)

Cat'Art :

M. STUYK donne la parole à M. DONKERWOLKE qui informe qu'une nouvelle exposition de peinture et sculpture aura lieu du 06 au 31 juillet 2016 dans les 3 salles municipales : Billou, Halle de la Mairie et Halle Damira. Le vernissage aura lieu le 08 juillet et le dévernissage le 30 juillet.

Une convention sera établie entre l'association Cat'Art et la Mairie.

M. DONKERWOLKE informe que le siège social de l'association Cat'Art devrait être déplacé en Val de Garonne.

M. DONKERWOLKE fait également part des expositions prévues en 2017.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'expositions en 2017 mais rien n'est arrêté.

PLUI (Informations) :

M. le Maire fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes Lot et Tolzac a engagé une étude pour un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, beaucoup de communes de la communauté n'ayant à ce jour aucun document d'urbanisme.

Dans cette étude sont pris en compte le contexte démographique, le parc de logement, l'emploi et le tissu économique local, les équipements, commerces, services et mobilités, les réseaux : eaux et assainissement, bilan de l'urbanisation : surfaces consommées à ce jour.

L'étude pour l'élaboration de ce PLUI va se dérouler sur une période de 3 ans, les premières propositions vont être rendues courant octobre 2016.

La commune de Monclar, quant à elle, a un PLU depuis 2006 que M. STUYK présente. Il commente les différentes zones du PLU de Monclar en expliquant pourquoi elles avaient été créées aux endroits indiqués en tenant compte des avis des différents services (ABF, Chambre d'Agriculture, Equipement...).

La loi NOTRE, en vigueur, a pour but entre autres de réduire au maximum les surfaces urbanisables. Le territoire de la commune possède actuellement 33 ha de terres constructibles, dans le projet du PLUI, seules 6.5 ha seraient maintenues.



M. le Maire soumet à l'assemblée d'ores et déjà les zones constructibles qui pourraient être supprimées « exemple : Zone AUa, lieu-dit Montplaisir » ou réduites « Zone AUa, lieu-dit Glory... ». Sur les mois à venir, le conseil municipal devra se prononcer. (extrait du 13/06/2016)

M. BOUISSIERE projette le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), clef déterminante pour la constitution du PLUI : cartographies et informations des différentes zones urbanisables, agricoles, naturelles, inondables...

M. le Maire énumère toutes les zones constructibles que possède actuellement la commune en soumettant la suppression pour certaines d'entre elles afin d'être dans le cadre réglementaire de la loi Notre.

Le PADD devant faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant et devant l'ampleur de la tâche, M. le Maire propose que ce sujet soit étudié en amont puis remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. le Maire fait part du courrier de Mme FAUVEL-BISSON qui souhaiterait que la zone Uxd (constructible équipements publics) dans laquelle est sise la parcelle lui appartenant cadastrée ZI n° 37 lieu-dit Bellevue soit modifiée en zone Ub (constructible pavillonnaire). M. le Maire expose que cette demande sera transmise au cabinet d'études URBA2D en charge du dossier PLUI et en parallèle sera sollicité le SDR -Service Départemental des Routes- pour savoir si une sortie est envisageable à cet endroit sur la Route Départementale 113.

M. le Maire explique également que des réunions publiques auront lieu dans les mois à venir pour présenter les modifications proposées dans le PLUI et recueillir l'avis des administrés. (extrait du 22/11/2016)

OPAH « Opération Façade » :

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH, la commune avait déposé une demande d'aide financière pour des travaux de peinture sur les menuiseries de l'immeuble communal sis 6 et 7 Place de la Mairie. L'aide financière ayant été accordée, il y a lieu de mettre en œuvre ces travaux.

M. le Maire soumet à l'assemblée 3 devis de :

- MADELENNE Laurent
- ARSAC Sarl
- DELVY Sabrina

Le conseil municipal à l'unanimité retient l'entreprise la moins-disante, soit l'entreprise ARSAC.



Chemins :

M. CAGNATI énumère la voirie et les chemins programmés pour une réfection en 2016 :

- Parking de l'école,
- Partie haute chemin de Douzon,
- Trouillès (desservant la propriété de M. Belotti),
- Latrenne,
- Choisy,
- Poustan (desservant la propriété de M. Cadiot),
- Prélats.

Lieu-dit Poustan : La Société FONROCHE va aménager l'accès à son site, accès desservi par le chemin communal accédant à la propriété de M. et Mme MARRAULD, aussi Mme Odette MARRAULD demande s'il ne serait pas possible de profiter de ce chantier pour effectuer la réfection du chemin communal. Le conseil municipal décidera après avis de la commission en charge des chemins communaux. (extrait du 13/06/16)

M. JUGIE fait le point sur le programme de travaux 2016 des chemins en expliquant pour chacun d'entre eux la réfection faite et le matériau utilisé. Il précise que le détail des travaux par chemin est en mairie à la disposition de tous.

	2016		2017
	Réalisé	Programmé	Programmé
Commune : Calcaire 20 m3 « Campagne »		720.00	
Commune : Enrobé 5 T «Bourg »		599.96	
Terrassement Parking à côté de l'école Grave 0/80 et 0/20 + enduit bicouche	4 614.00	2 900.00	
CR Prélats	5 076.50		2 526.70
CR Tennis [1 ^{ère} partie 230 m2]	1 339.20		
CR Tennis [2 ^{ème} partie 390 m2]	657.00		
CR Poustan 700 m2		2 190.00	
CR Latrenne 280 m2		1 748.40	
CR Trouillès 135 m2		982.20	
CR Douzon 90 m2		552.60	
CR Moulin du Magre 1080 m2		4 315.68	
CR Brengous-Rambaille (tranche jusqu'à l'habitation)			En attente du devis

(extrait 25/07/2016)



Vente terrain Lotissement Glory :

M. le Maire fait part d'une proposition d'achat de M. OUADJI Ali pour le lot 4 d'une superficie de 1 105 m², sis lieu-dit Glory à Monclar, parcelle ZL n° 63.

M. le Maire rappelle le prix de vente fixé en conseil municipal du 17/06/2011, soit 22 € le m².

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Se prononce favorablement à la vente du lot susdit pour un montant de 24 310 €.
- Désigne Maître BERTHOMÉ, comme notaire ;
- Charge M. le Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

(extrait du 25/07/2016)

M. le Maire explique que deux personnes se sont porté acquéreurs du lot n° 64 d'une superficie de 1254 m² :

1. M. OUADJI, pour sa fille.
2. M. D'HULSTER et Mme MOUSTAFI.

Après débat, le conseil municipal charge M. le Maire de prendre contact avec les intéressés afin de leur soumettre des propositions qui puissent satisfaire les deux candidats.

Cependant le conseil municipal confirme que le lot n° 64, viabilisé, est en vente au prix de 22 € le m² et que ce tarif est non négociable. (extrait du 22/11/2016)

Tarifs cantine et garderie périscolaire année scolaire 2016-2017 :

Après concertation avec la commune de St Etienne de Fougères avec laquelle Monclar est en RPI, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, ni de la garderie pour l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil municipal est favorable au maintien des tarifs en vigueur :

- Repas enfant 2.40 €
- Repas adulte 4.50 €
- Garderie

	Quotient familial < 750 €	Quotient familial > 750 €
1 enfant	11.20 €	13.20 €
2 enfants	19.20 €	21.20 €
3 enfants et plus	24.50 €	26.50 €



Recrutement CAE (École) :

M. le Maire informe que suite à l'appel à candidature pour le poste d'Agent des écoles maternelles, la candidature de Mme Sophie ARADE a été retenue après entretien cette dernière remplissant les conditions requises. Son contrat prendra effet au 01/09/2016 pour une durée hebdomadaire de travail de 26h. (extrait du 25/07/16)

Informations diverses :

- M. le Maire informe de la demande de mise en disponibilité de droit pour suivre son conjoint à compter du 1^{er} août 2016 de Céline LEGEAL, ATSEM. M. STUYK propose qu'un appel à candidature soit effectué auprès de Pôle Emploi (critères : titulaire du CAP Petite Enfance, éligible aux CAE/CUI, expérience souhaitée). Le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire. (extrait 13/06/16)

- PAVE :

M. le Maire évoque la rupture du contrat entre la CC Lot et Tolzac et le cabinet d'études chargé de l'élaboration du PAVE pour le compte des communes.

M. le Maire rappelle l'obligation faite en 2013 aux collectivités locales d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). La commune de Monclar avait transféré la compétence « Élaboration du PAVE » à la CC Lot et Tolzac [cf. CM du 15/07/2013]. À ce jour, il n'y a plus d'obligation pour les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 1000.

- Voie Communale 501 :

Mme CANO-HERNANDEZ souhaitait que soit évoqué en conseil municipal les importantes dégradations (Fossé comblé, route défoncée,...) de la VC 501 à l'entrée du chemin lieu-dit Poustan. Ces dégradations sont imputables à 100 % au trafic généré par l'installation de la Société BIOVILLENEUVOIS.

M. BOUSSIÈRE propose de faire constater les dégradations par huissier et d'en informer le Préfet de Lot-et-Garonne ayant autorisé le projet malgré que le conseil municipal de Monclar se soit prononcé contre par crainte (entre autres) de dégradations importantes de la voirie communale et d'une circulation importante et régulière de véhicules de tonnages importants [cf. CM du 07/10/15].

M. STUYK informera la CC Lot et Tolzac de cette proposition, la VC 501 étant une voirie à compétence communautaire.

- Centre des Finances Publiques :

M. le Maire informe de la fermeture de la trésorerie de Sainte-Livrade-Sur-Lot au 31/12/2016. De nouvelles méthodes d'encaissement des recettes devront être mises en place pour limiter le déplacement des agents à Villeneuve-Sur-Lot.



- Foyer Mont Clair :

Samedi 23 Juillet 2016, M. CAMANI, Président du Conseil Départemental a posé la première pierre du Foyer Mont Clair.

Coût du projet : 5.5 Millions d'euros.

- Foyer Bellevue :

M. le Maire informe du départ de Mme MENETRIER du logement qu'elle occupait à Bellevue en échange d'un service de gardiennage. M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour le soumettre au bureau du CCAS, à savoir ce logement doit-il être reloué dans les mêmes conditions (appartement loué au même prix que les autres pour une surface plus importante en échange d'un service de gardiennage) ou location sans contrepartie et à un tarif plus élevé.

Après débat, il sera soumis au bureau du CCAS d'intégrer cet appartement dans les mêmes conditions de location que les autres studios.

- Salle du Magre :

Devant les difficultés à avoir une salle correcte après certaines locations, il a été demandé un devis de nettoyage à M. MOREL, « Monclar Nettoyage ». Ce devis s'élève à 178.50 € HT.

M. BOUISSIERE redemande à ce que la commission en charge des salles communales se réunisse afin d'étudier la proposition de M. MOREL, refaire un règlement de la salle si besoin.

(extrait du 25/07/16)

- Columbarium :

M. STUYK explique qu'un columbarium a été réalisé au cimetière des Prélats en 2007 pour un montant de 5 800 € + 600 € (plaques) = 6 400 €

À ce jour reste une seule case à la vente, aussi M. STUYK demande un accord de principe pour que soit réalisé un autre columbarium, le devis étant en cours.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la commande d'un columbarium afin de pouvoir satisfaire la demande des administrés.

- Étude Ad'Ap :

M. le Maire fait part que l'agenda d'accessibilité programmée sur plusieurs bâtiments ou IOP (Installations Ouvertes au Public) va être rendu par le cabinet ARCHISTUDIO dans les prochains jours, le montant des travaux d'accessibilité et de mise aux normes qui sera à réaliser sur les 6 années à venir s'élèvent à environ 200 000 €.



- Entretien des terrains communaux :

M. le Maire rappelle que l'entretien des terrains communaux était effectué et facturé jusqu'à maintenant par Jérôme MARRAULD. Celui-ci n'étant plus en mesure de réaliser ces travaux (trop de travail sur son exploitation), M. STUYK propose de prendre une entreprise Travaux Publics.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition s'il n'y a personne d'autre sur Monclar intéressé pour réaliser ces travaux. (extrait du 06/09/16)

- Chemin Rural :

M. le Maire explique que le chemin rural reliant la rue des anciens fossés avec le chemin de l'Ayguedouce est impraticable (friche). Une parcelle desservie par ce chemin est à vendre, aussi il est nécessaire de rendre ce chemin praticable. Après débat, le conseil municipal décide d'étudier l'idée d'inclure l'entretien de ce chemin rural dans le programme de travaux réalisé par l'Association des « Chemins Verts de l'Emploi ».

- Chemin de Douzon :

M. BOUSSIÈRE fait part au conseil municipal de la demande faite par M. Elie LEMAIRE concernant la pose de panneaux pour signaler aux automobilistes la sortie du chemin de Douzon sur la RD 113. M. BOUSSIÈRE informe qu'une réponse lui a été donnée et que sa requête a été transmise au Département pour étude.

- Orange :

M. BOUSSIÈRE fait part à l'assemblée que la Bibliothèque a été reliée par voie filaire avec la Mairie et qu'il va en être de même avec les bureaux des assistantes sociales, Salle Billou. Cette installation doit permettre, d'une part de proposer de nouveaux services à la population (accès internet, ligne téléphonique), et, d'autre part de réduire les coûts de téléphonie.

M. BOUSSIÈRE explique que suite à une rencontre avec un technicien de la société ORANGE, diverses propositions ont été faites : suppression de certains abonnements, regroupement de lignes, remplacement du standard au secrétariat. Ces propositions sont actuellement étudiées par M. STUYK et lui-même. Les conclusions seront rendues au conseil municipal afin que ce dernier les valide. (extrait du 22/11/2016)



ETAT CIVIL

Du 01 juin 2016 au 01 décembre 2016



félicitation

Naissances



BOUBADDARA Mayar	25/07/2016
BOUTKHIL Malika	06/08/2016
LARRIEU Tyléo, Jordan, Thierry	27/09/2016
MARTINEZ Thylian, Éric, Marcel	19/10/2016
MORAIS MARTINS Lucile, Rihanna	08/11/2016

Mariages



LEDAN Jean, Claude et DELVORDRE Michelle	02/07/2016
GRASSI Francis, Claude, Daniel et SIMON-LAPIERRE Géraldine	27/08/2016



Décès



FEILHES René	06/09/2016
GRANDO Jeanine épouse RUALT	15/10/2016
AGUAS Emilie épouse CORTES CALVO	30/10/2016

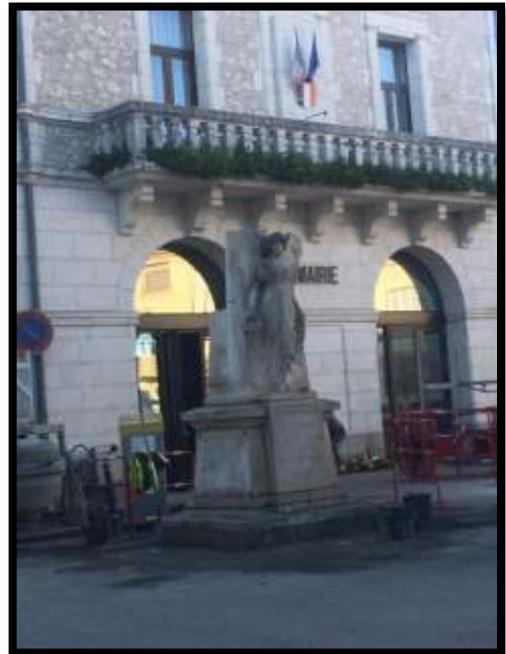


TRAVAUX

Aménagement du bourg

La 2^{ème} tranche de l'aménagement de Bourg est bien avancée. La Rue du 17 Novembre est terminée.

La 1^{ère} moitié de la place (côté Pharmacie) est quasiment terminée et sera ouverte à la circulation juste avant Noël.



Le Monument aux Morts a été déplacé et nettoyé.

Les travaux se poursuivront début janvier 2017 sur la 2nd moitié de la place.

Parking Ecole

Un parking d'une capacité de 8 places a été réalisé dans la rue des Ecoles.



Marchés des Producteurs de Pays

La saison 2016 a été une réussite aussi bien au niveau des producteurs, que des participants.



Lors de la réunion bilan du 26/09/2016, les dates pour la saison 2017 ont été fixées au

*dimanche 09, 16, 23 et 30 juillet 2017
et dimanche 06 août 2017*



Foyer du Mont-Clair

L'AVANCEE DU PROJET DE MODERNISATION DU FOYER DU MONT-CLAIR

Etablissement médico-social FOYER DU MONT-CLAIR

33 rue Louis Pons

47380 MONCLAR-D'AGENAIS

Téléphone : 05.53.41.80.85 Fax : 05.53.41.85.01

Courriel : montclair.direction@orange.fr

Le lancement des travaux de construction du bâtiment neuf a été inauguré le 23 juillet 2016 à l'occasion de la pose de la 1^{ère} pierre par Mr Camani, Sénateur Président du Conseil Départemental de Lot et Garonne et de Mr Stuyk, Maire Président du Conseil d'Administration de l'établissement public et de Mr Régis Fabre, Président du Conseil de la Vie Sociale.



Cette manifestation symbolique a réuni de nombreuses personnes : représentant des entreprises, du Cabinet Archi Studio, de la SEM47 et du Foyer du Mont-Clair.

L'ensemble des participants (élus, familles, partenaires, professionnels, etc.) ont été heureux de participer à l'inauguration de ce projet très attendu.

A cette occasion, Mr Stuyk Président du Conseil d'Administration du Foyer du Mont-Clair et Maire de Monclar, s'est félicité de l'aboutissement du Projet du Foyer du MONT CLAIR qui a nécessité de nombreuses années de travail et de volonté.

Cet évènement a été relayé dans les médias locaux, témoignant de l'intérêt croissant du projet pour la population accueillie et leurs familles ainsi que tous les partenaires du territoire.



Depuis cette inauguration, les travaux ont continué d'avancer.



L'appel à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été nécessaire au financement pour assurer l'engagement du coût des travaux de la 1^{ère} tranche à la fin de l'été 2016.



La 1^{ère} tranche des travaux a entamé la réalisation des fondations et la construction du bâtiment neuf. Les réunions de chantier se tiennent chaque semaine sur le site pour coordonner les différents corps de métiers.

Le démarrage de l'élévation du premier étage est réalisé. Les résidents de l'établissement découvrent chaque jour l'avancée du bâtiment qui sort de terre. Ils expriment leur impatience à bénéficier de nouvelles chambres individualisées et modernisées.

Le chantier est désormais bien engagé.

La Direction



Pays de la Vallée du Lot

Mode d'emploi pour les collectivités :

Vous pouvez choisir de mettre la totalité des articles ou une partie au choix en fonction de vos centres d'intérêts :

Information générale

Le Pays de la Vallée du Lot 47, appelé Smavlot47 (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47), est un organisme public qui regroupe 7 communautés de communes : Fumel Communauté, Grand Villeneuvois, Bastides en Haut Agenais Périgord, Penne d'Agenais, Lot et Tolzac, Canton de Prayssas et Confluent. C'est un organisme créé en 1997 qui est au service du développement du territoire ; Il négocie des contrats avec les financeurs publics (Europe, Etat, Région, Département) pour aider les projets publics ou privés à voir le jour. Il anime et coordonne les thématiques suivantes :

- l'entretien des rivières (en fonction de l'adhésion des collectivités à ce service),
- la revitalisation des centres bourgs (programme européen leader),
- le tourisme,
- Internet à haut débit par la technologie wimax.

Vous avez un projet privé, public, associatif, dans une des thématiques et sur ce territoire : contacter le Smavlot 47 : 05 53 88 79 88 . Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du Syndicat (<http://www.vallee-lot-47.eu/>)

Information par thématique

1) Vous vous posez des questions sur l'entretien d'un cours d'eau ?

- **Un document « conseil » pour riverain a été édité en 2016**

- Le smavlot réalise des travaux d'entretien des berges pour le compte des riverains dans un cadre réglementaire précis (déclaration d'intérêt général) afin de contribuer au bon écoulement des eaux et à sa qualité. N'hésitez pas à contacter les techniciens du Smavlot47 si vous envisagez des travaux le long de votre cours d'eau.

- **les rivières et la qualité de l'environnement vous préoccupent ?**



Sautez dans le lot le 2ème dimanche de juillet à 15 h à Saint Sylvestre, Casseneuil,, Sainte-Livrade , Castelmoron, Clairac

Un BIG JUMP est organisé chaque année comme des milliers d'européens dans leur rivière, tous au même moment ! Cette action est menée pour que les rivières retrouvent la qualité initiale de leur eau. Le lot a retrouvé sa qualité d'eau de baignade et elle est chaude.
Rdv 9 juillet en 2017 !



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne
Mairie de Castelmoron-sur-Lot 47260 Castelmoron-sur-Lot - tél 05 53 88 79 88 - fax 05 53 88 79 87 - courriel smavlot47@wanadoo.fr



Pays de
la Vallée
du Lot

2) Soyez « Leader » dans les centres bourgs de la « Vallée du Lot 47 » !

Un projet innovant en centre bourg ? Téléphonnez au smavlot47 !



Le smavlot47 (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47) porte un programme de financement européen, le programme Leader. Celui-ci favorise l'émergence de projets innovants permettant de renforcer l'attractivité des centres-bourgs du territoire et d'améliorer leur capacité à accueillir de nouveaux habitants et touristes.

Ce programme a officiellement démarré en octobre 2016 et durera jusqu'en 2020. Les projets soutenus dans le cadre de cette démarche sont notamment : les études de réaménagement urbain, l'implantation d'activités innovantes en cœur de bourg, les actions en faveur des 16-30 ans, la mise en tourisme du patrimoine architectural et naturel des villages...

Personne publique ou privée, vous souhaitez mettre en œuvre un projet innovant, contactez les animateurs du programme Leader pour connaître son éligibilité aux subventions : Page Facebook (Programme Leader « Vallée du Lot 47 »). 05 53 88 79 88

3) Le tourisme et la découverte de votre territoire vous intéresse ?

- Vous avez un projet qui valorise villages, fermes ou le lot et autres cours d'eau ?

Contactez le Pays de la vallée du Lot 47.

- Téléchargez l'application « les 7 familles de la vallée du lot 47 » conçu pour les smartphones avec les offices de tourisme, vous fera aimer le patrimoine en vous amusant. Parcourez le territoire, 80 sites sont explorés de manière amusante et 7 géocachettes sont à découvrir avec leurs « trésors ».



4) Internet à haut débit par la technologie des ondes hertziennes (WiMax) monte en débit !

En 2017, plus de sites et plus de débit (6Mb à 20 Mb !) : c'est le moment de se renseigner auprès de la société SDNum territoire sans fil : 01 40 13 07 27



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne
Mairie de Castelmoron-sur-Lot 47260 Castelmoron-sur-Lot - tél 05 53 88 79 88 - fax 05 53 88 79 87 - courriel smavlot47@wanadoo.fr



Avenue de Comarque
47260 Castelmoron sur Lot
tél. 05 53 84 82 48 – fax. 05 53 79 90 49
courriel : cclotettolzac@wanadoo.fr

L'année 2015 a été marquée par des avancées législatives importantes dans le domaine de la gestion des déchets. En effet, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) définit des objectifs ambitieux de réduction des déchets, notamment une réduction de 10 % des déchets ménagers d'ici 2020.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac, compétente en matière de gestion des déchets, a collecté 2102 tonnes d'ordures ménagères (OMR) en 2015, soit 281 kg/habitant¹.

Pour respecter la législation, la Communauté doit **réduire de 210 tonnes ses OMR d'ici 2020, soit 28kg/habitant.**

Pour parvenir ensemble à respecter ces objectifs, pensez au tri, au compostage et à la déchèterie !

⇒ Rappel des consignes de tri :

EMBALLAGES VIDES	VERRE VIDES	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
 Bouteilles en plastique  Boîtes et emballages en carton	 Pots	 Papiers, revues, prospectus
 Boîtes de conserve, bidons en métal, aérosols et barquettes en aluminium  Briques alimentaires	<div style="background-color: red; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold;">VIDES</div>  Bocaux  Bouteilles <div style="background-color: red; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold;">Sans bouchon ni capsule</div>	 Journaux  Magazines
 Flacons de produits d'entretien et de toilette en plastique		

37 Points d'Apports Volontaires (PAV) sont à votre disposition sur le territoire communautaire pour collecter votre tri sélectif.

Pour faciliter votre geste de tri, pensez aux sacs de tri de la Communauté !

¹ Pour une moyenne nationale 2011 de 288kg/habitant et une moyenne régionale 2011 de 295 kg/habitant.



⇒ Le tri des bio-déchets :



Grâce à une opération départementale de ValOrizon, l'opération « Compostons », des composteurs de 600 litres ou de 400 litres sont disponibles, gratuitement, à la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.

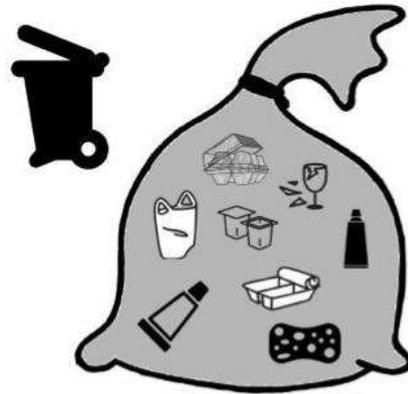
⇒ La déchèterie :



La déchèterie communautaire, située au lieu-dit « Teyset » à Monclar d'Agenais, est ouverte le Mercredi et le Samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h, du mois d'octobre jusqu'au mois d'avril.

⇒ Rappel des modalités de collecte des OMR en Lot-et-Tolzac :

Ce que vous ne pouvez pas trier, composter ou recycler à la déchèterie, va aux OMR.



2 tournées par semaine	1 tournée par semaine
Communes ayant du porte-à-porte en centre-bourg et des conteneurs en campagne	Communes n'ayant que des conteneurs
Castelmoron sur Lot Le Temple sur Lot Laparade => Collecte le Lundi + le Jeudi	Brugnac Coulx Montastruc => Collecte le Mardi
Monclar d'Agenais Tombeboeuf Verteuil d'Agenais => Collecte le Mardi et le Vendredi	Pinel Hauterive Saint Pastour HautesVignes Labretonie Tourtrès Villebramar => Collecte le Vendredi





Nous, les enfants de l'École de Monclar, nous nettoyons la nature !!

Le vendredi 23 septembre, les enfants sont sortis de l'école pour aller nettoyer les rues de Monclar. Les enfants étaient équipés de gants et d'un tablier pour ramasser les déchets sans se salir ni se faire mal.

Nous avons trouvé pas mal de déchets aux alentours du village : des bouts de verre (les adultes les ramassaient quand ils étaient pointus), des bouts de plastique, des papiers, des piles...

Nous avons ensuite parlé du tri des déchets afin de mettre nos découvertes dans les bonnes poubelles. Les élèves ont pu découvrir que l'on devait faire le tri en fonction des matières (carton, verre...)

Enfin, nous avons regardé une vidéo qui nous a expliqué comment les déchets étaient recyclés et ce que l'on pouvait fabriquer comme objets avec du plastique recyclé (arrosoir, siège bébé...)



NOUS SOMMES FIERS DE NOUS, CONTINUONS À RESPECTER LA NATURE !





Nouveau commerce

Brasserie L'Ange Rouge

L'Ange Rouge vous souhaite la bienvenue

lundi, mardi et mercredi de 10h à 15h et de 18h à 23h

vendredi et samedi de 10h à 01h

dimanche de 10h à 23h

Fermeture hebdomadaire le jeudi



A partir du mois de janvier 2017, nous organiserons des soirées tous les 15 jours





ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES D'HOSPITALISÉS

POUR RESTER AUPRES D'UN PROCHE HOSPITALISÉ

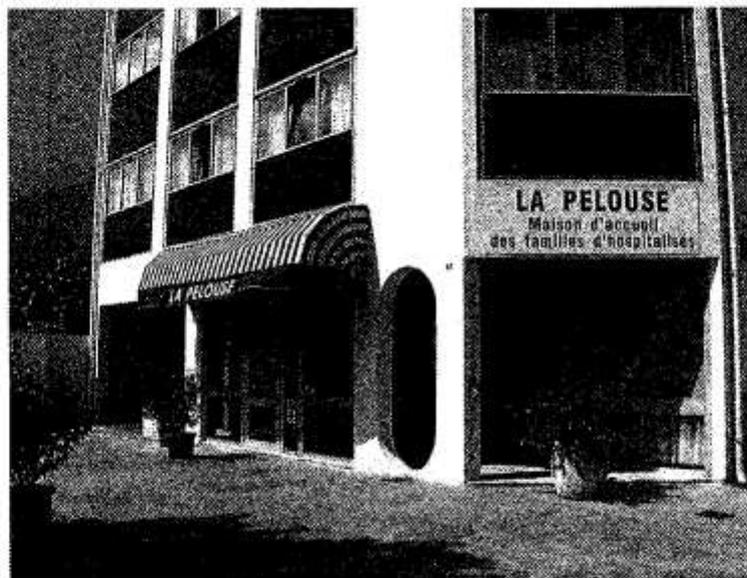
Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins.

Ainsi, à Bordeaux, c'est la Maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 € à 20.50 €) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « La Pelouse » est gérée par une Association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire. Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches.

Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt, soit en téléphonant au 05.56.93.17.33 soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse : www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr.



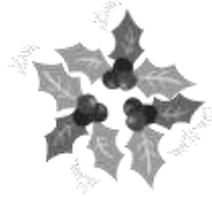
Maison d'Accueil des Familles d'Hospitalisés, 65 rue de la Pelouse de Douet 33000 Bordeaux



Messe de Noël

La messe de la Nativité aura lieu à Monclar le 24 décembre 2016 à 19h.

Elle sera animée avec la crèche vivante.



Du côté des associations ...

AïKIDO

Ensemble de techniques permettant de neutraliser le partenaire sans lui causer de dommages

L'aïkido améliore l'équilibre, la maîtrise de son corps, l'harmonie corps-esprit et la vigilance.

Travail à mains nues, bâton, sabre...

Cours Lundi et Jeudi de 19h à 20h30 au dojo de Monclar

A partir de 12 ans

Les cours sont assurés par Roland Cazassus, Ceinture Noire 3° Dan

Tél. 05 53 01 17 60 - 06 44 02 24 10





ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS P.G.C.A.T.M.- T.O.E. VEUVES DE MONCLAR.

Le bureau et tous les membres de la section remercient les autorités civiles, militaires, ainsi que toutes les associations d'anciens combattants et le public de leur présence aux cérémonies officielles du 08 mai, 11 novembre et 05 décembre.

Vu les événements actuels, soyons nombreux à l'hommage de mémoire rendu aux morts des différents conflits, à qui nous leur devons d'être une nation libre et libre d'expression.

Félicitation aux enfants des écoles par leur présence et à la lecture du manifeste sous la direction de leur professeur.

- 08 juin :** Cérémonie commémorative en hommage aux anciens combattants d'Indochine à Ste Livrade sur Lot
- 18 juin :** Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin prononcé par le Général de Gaulle : à Ste Livrade sur Lot
- 14 juillet :** Cérémonie célébrant la fête Nationale à Ste Livrade sur Lot
- 18 septembre :** Les sections mettent à l'honneur leurs portes drapeaux et leur rend hommage cette année à Bias, avec la participation des autorités civiles, militaires, M. Le Sous-Préfet, le Député M. COSTE, Mme Françoise LAURENT secrétaire Générale Départementale représentant M. Pierre CAMANI Président du Conseil Départemental, M. Le Maire de BIAS, avec la participation de la fanfare de Monflanquin le groupe « Grace Amazin », 78 drapeaux, et plus de 200 personnes.



- 02 novembre :** Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 à Pinel et St pierre de Caubel.
- 04 novembre :** Assemblée extraordinaire, renouvellement du bureau ou rattachement à une autre section.
- 11 novembre :** Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 à St Etienne de Fougères, St Pastour, Monclar, et Tombeboeuf.

**Nous souhaitons à tous de bonnes et conviviales fêtes
de fin d'année.**

Pour le Bureau

R. VILAS



Agrément/Déclaration: SAP/300882024 Délivré le 14/10/2012 Par la DIRECCTE du Lot et Garonne UNA autorisée pour les services personnes âgées et handicapées depuis le 11 mars 2008
--



Bonjour à tous,

UNA MONCLAR, fidèle à sa vocation, continue toujours ses activités de maintien à domicile :

Aide au lever		Aide aux handicapés
Aide à la toilette		Aide au ménage
Préparation des repas		Repassage
Aide à la prise des repas	RÉDUCTION	Courses
Promenade	OU CRÉDIT	Petit bricolage
Garde	D'IMPOT 50%	Jardinage
Garde d'enfants de + et - de 3 ans.		

Depuis le 4 juillet 2016 UNA MONCLAR a créé une antenne à Ste LIVRADE qui offre aux habitants de ladite commune et ses alentours les mêmes services énumérés ci-dessus.

En ce qui concerne le portage de repas, créé l'an dernier, les bénéficiaires utilisateurs sont satisfaits et donc plus nombreux.

Nous rappelons que ces repas sont préparés avec des produits frais régionaux et la pâtisserie, comme les autres plats, sont cuisinés et livrés dans des conditions réglementaires.

Nous rappelons également que : La garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans est assurée par des salariées spécialisées titulaires du C.A.P. "Petite enfance".

- Cette garde peut être partagée
- Elle peut se faire, aussi, le week-end

Pour toutes ces activités, nous sommes à votre entière disposition. Il vous suffit :

- de téléphoner au 05.53.41.84.81 (MONCLAR)
ou 05.24.32.80.09.(Antenne de Ste Livrade)
- d'adresser un mail à una.monclar@orange.fr
- ou vous présenter soit au 20 place de la Mairie à MONCLAR ,
soit à notre antenne de Ste Livrade 69 rue Nationale 47110 Ste LIVRADE ou
un excellent accueil vous est réservé.

En attendant de vous rencontrer, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2017 et essentiellement une bonne santé.

La Présidente,

J.COSSERANT



A.D.R.A.

Association Des Retraites Agricole du Lot et Garonne Canton de Monclar

L'Association des Retraités Agricoles poursuit son chemin.

Le 20 juin 2016, notre Présidente de L'ANRAF Mme Jeanine Delfour et le secrétaire général M Pierre ESQUERRÉ accompagnés de M Germinal PEIRRRONT, été reçus à l'Elysée en présence de Mme Elodie LEMATTE conseillère en charge des affaires financières et sociales auprès du Ministre de l'Agriculture, de Marie-France CAZALÈRE conseillère agriculture et développement rural à la Présidence de la République de M. YAEIL Conseiller social auprès de la Présidence de la République.

Notre Présidente relate que le minimum contributif doit être le même pour tous, le 75% pour tous et progressivement le 85%, et surtout l'organisation de cette conférence annuelle Nationale plusieurs fois repoussée.

M le Président HOLLANDE les a rejoints à 10h, M PEIRO expose les propositions en vue de la conférence pour l'automne 2016, une discussion s'engage et plusieurs points retenus seront discutés et approuvés lors de cette conférence la réunion se termine à 11h30.

Le vendredi 24 juin 2016 nous étions 5 adhérents du canton de Monclar à participer à l'Assemblée Générale de l'ANRAF, qui cette année était organisée à Montech dans le Tarn et Garonne.

Etaient présents :

- Mme Valérie RABAULT députée du Tarn et Garonne.
- M. le Maire de Montech, Mr CABOS Président ADRA et organisateur.

Lors de cette assemblée, Mme Jeanine DELFOUR pour raison de santé renonce à la présidence de l'ANRAF, très émue elle remercie tous les adhérent(e)s qui l'ont soutenue tout au long de ces dix années.

Après avoir été faite Chevalier du Mérite le 26 mars, Mme RABAULT Députée lui a remis la médaille de l'Assemblée Nationale, médaille qu'elle a dédié à toutes celles et ceux qui l'ont accompagnée et soutenue dans ses engagements.

Lors du conseil d'administration de l'ANRAF du 5 juillet 2016 un nouveau bureau a été élu ; M Pierre ESQUERRÉ est nommé Président, M Roger TRENEULLE Secrétaire Général de l'ANRAF et Mme Andrée GUILLOU responsable de la commission féminine, après la démission de Mme Ginette ROUSSET.

Le 16 septembre 2016 nouveau conseil d'administration à Grun-Bordas (24) pour préparer la conférence, chacun a apporté ses idées et tous pensons avoir eu la meilleure idée pour l'avancée de nos retraites.

Le Président après avoir remercié Mme ROUSSET pour son travail a donné la parole à Mme GUILLOU pour mettre en place une commission Féminine Nationale, il est souhaitable qu'il y ait 4 femmes par département.

Puis Mme GUILLOU donne lecture de la lettre que Mme Régine POVEDA a adressée au Ministre des affaires sociales et de l'Agriculture à laquelle M LE FOLL a répondu.

Entre temps au niveau cantonal, le 29 juillet nous avons organisé une réunion du conseil d'administration pour discuter des derniers points et distribuer les journaux ; (il y en a quelques-uns en dépôt à la mairie).

Nous allons vers la fin de l'année 2016, aussi au nom de l'association cantonale de Monclar je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année et surtout de très bonne santé !

A BIENTÔT

La Présidente
Mme Carmen DERRIEN



Association « Musée du Patrimoine »

Bonjour à toutes et à tous,

Fête du patrimoine : un bon cru !



Visiter le village autrement...

Comme tous les ans, depuis 2008, les bénévoles de notre association ont ouvert l'espace patrimoine au public, à l'occasion de la fête du village en juin. Visites et commentaires se sont invités tout au long de l'été pour des groupes de marcheur, une cousinade, des résidents de la commune voisine, des particuliers et leur famille, nous avons mis nos connaissances à leur service au coup par coup.

Pendant ce temps la maquette du livre est en cours de réalisation et sera présentée à l'équipe début décembre.

Lors de la dernière assemblée générale, nous avons décidé, à la majorité, de séparer deux rencontres : La fête du patrimoine et le repas « Amitiés Monclaraises ». En mai nous avons donc convenu de proposer une fête dans le cadre des journées européennes du patrimoine et un repas au restaurant pour retrouver les anciens.

L'organisation de la fête devait reposer sur un plus grand nombre de personnes pour être réalisable : Chose faite avec le concours du comité des fêtes et de la municipalité. Merci à eux.

Le public a répondu présent ce samedi 17 septembre sur la place du village, visiteurs, promeneurs à pied ou en calèche ont trouvé matière à découvrir un peu différemment notre village

Après l'apéritif offert par la municipalité, chacun a partagé les agapes d'une copieuse auberge espagnole animée par le conteur occitan Père Boissière. Quelle ambiance !

Domage que la menace pluvieuse de l'après-midi et la fraîcheur nocturne aient contrarié quelque peu l'organisation mais nous sommes tous partants pour renouveler et améliorer cette manifestation. A noter la présence de trois exposants de leur savoir-faire sous la halle, un bon début.

Le dimanche 9 octobre, les anciens mais aussi plus largement tous les Monclarais, étaient invités à Casseneuve pour des retrouvailles annuelles. Peu d'habités ont répondu présent mais le petit groupe, formé pour l'occasion, a apprécié le menu proposé par le restaurant « les Marronniers ». Nul doute que chacun souhaite se revoir l'an prochain. Reste à trouver comment booster la participation.

Le président Marcel Maillet et toute l'équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !

Renseignements au 05 53 40.99.07 ou 06.82.38.59.74.



LA BOULE MONCLARAISE

La boule Monclaraise a organisé cette année, un concours amical entre les résidents du Foyer Mont-Clair et les boulistes du club.

Les échanges ont été partagés chaleureusement lors de cette rencontre.

Les résidents étaient satisfaits et un goûter leur a été offert en fin de journée.

A réitérer l'année prochaine sur leurs demandes.

Notre prochain concours officiel se déroulera

le 22 juillet 2017.

L'année 2016 a été fructueuse :

- 3 000 pétanqueurs et 600 beloteurs pour les journées des mercredis après-midi et dimanches après-midi.

La Présidente

Mme PETIT Mireille





Adhérents

Nous avons terminé l'année 2015/16 avec 59 adhérents.

Des courts de découverte et de reprise au tennis pour les féminines sont organisés le dimanche matin à partir de 10h. Dans une ambiance conviviale. Annie Mazat et Liliane Lopez vous attendent nombreuses. Pour les nouveaux inscrits une liste de joueurs sera divulguée afin de s'intégrer au mieux au club.

Sportif

Nous avons engagé 2 équipes senior homme en coupe d'hiver et en coupe de Guyenne. L'équipe 2 finit 3ème de poule, il faut souligner le remarquable maintien de l'équipe première en 2ème série régionale. En individuel, les extrêmes se sont distinguées. En 8 ans, Eva Blanc est championne du Lot et Garonne et en plus de 55 ans Jean Jacques Maisonneuve a été titré pour la 6ème fois.

Le tournoi interne s'est déroulé de février à mi juin et a vu les victoires de Claude Namblard en 4ème série et de Jérôme Jugie pour le tableau principal. Félicitations à eux 2

Nous avons organisé 2 tournois galaxie. En octobre, 1 galaxie rouge et en avril 1 galaxie orange remporté par Luigi Jugie.

Autres résultats : Luigi Jugie a remporté le tournoi de Tombeboeuf

Louis Blanc a remporté 4 tournois dans sa catégorie d'âge

Eva Blanc a remporté 8 tournois dans sa catégorie d'âge

classification compétiteurs

5 licenciés en 3ème série dont un de treize ans

14 licenciés en 4ème série

1 licenciée en 4ème série

Nous engageons comme l'année précédente 2 équipes masculines en coupe d'hiver et en coupe de Guyenne

Le tournoi interne débutera en février 2017

3 tournois galaxie sont prévus sur le printemps 2017

7/8/9 ans rouge le 12 mars 2017

7/8/9 ans rouge le 9 avril 2017

8/9/10 ans orange le 14 mai 2017

Par ailleurs le club inscrit 4 licenciés à la formation de JAE1. Ceux-ci devenant obligatoires pour toute rencontre par équipe.

L école de tennis

30 élèves suivent les cours des mercredis après-midi et samedis matin. Il semble que ce nombre soit notre norme en rapport aux infrastructures et au service horaire proposé.

Nous constatons une fidélisation à 2 et 3 ans de plus de 50% de nos petits tamis. Félicitations à Michel Zancan pour ce résultat

Pour cette année 2016/17 nous sommes partis sur le même nombre d'enfants licenciés au club. Pour rappel nous recevons uniquement les enfants de 5 à 12 ans dans le cadre de notre école de tennis. Il est clair que nous devons étendre l'intégration et le suivi des plus de 12 ans afin de créer des équipes jeunes mais aussi afin de ne pas voir partir nos pépites C'est aussi la passerelle obligée vers le tennis adulte, tennis loisir et l'essor du club.



Les animations externes

Le club s'est investi dans 4 animations.

Le téléthon par un stand châtaigne et vin chaud

La fête de la musique en tenant la buvette

Le concert gratuit offert par la municipalité de Castelmoron le 14 août, en tenant la buvette

Le raid multi sports du football club

Les 4 animations furent une réussite en termes de communication

Ces animations seront reconduites en 2016/17

Les animations internes

2 animations furent réalisées.

Le goûter de Noël à la capitainerie a réuni tous les enfants de l'école de tennis, ainsi que leurs parents pour partager une collation et recevoir quelques petits cadeaux.

La fête du club et de l'école de tennis, a réuni près de 70 personnes (adultes et enfants) sur le pré au bord des courts.

Ce fut une véritable réussite familiale et conviviale. Elle est amenée à s'installer durablement dans la vie du club

4 repas tirés au sac ont été partagés durant l'année écoulée. Ces moments sont marqués par la convivialité entre tous les membres du Club et la bonne humeur permet à tout licencié de faire connaissance avec ses collègues tennismen.

Le goûter de Noël aura lieu le 21 décembre à la capitainerie. Ce sera l'occasion de distribuer les tee shirt prévus pour l'école de tennis avec les nouveaux sponsors.

les structures

Pour cette année 2015/16, un accord avec un architecte et une ligne budgétaire ont été signés par la mairie de Castelmoron-sur-Lot. Le projet de la réfection complète des 2 courts, de la couverture d'un et la création d'un vestiaire verra le jour dans les premiers jours de 2017

Les aides de la ligue d'Aquitaine sont validés, la participation de la Communauté des communes Lot et Tolzac également.

La commune de Castelmoron investissant le reste de la somme. C'est un TRES gros effort budgétaire. Nous tenions à le signaler.

Les tarifs pour 2016/17

Adultes 57€ soit 29€ de licence et 28€ de cotisation

Enfants 5 à 12 ans 52€ soit 20€ de licence et 32€ de cotisation. Cela comprend 30h de cours

Enfants plus de 12 ans 52€

Couples 105€

Possibilités de prix en regroupement familial au delà de 2. (5€ de remise par inscrit adulte ou enfant)



JUDO CLUB MONCLARAIS

Le judo club de Monclar est toujours au mieux de sa forme.

En effet, cette année beaucoup de nouveaux membres ont rejoint nos couleurs.

Notre bureau a connu aussi des modifications ; Guy Morel est devenu président, Stéphanie Naud secrétaire, Emilie Duffour est toujours trésorière et nous remercions Nathalie Marraud pour ses années de présidence.

Les cours, assurés par Michaël Teixeira, se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 et le vendredi de 19h30 à 20h30 pour les 7-14 ans ainsi que le vendredi de 18h15 à 19h pour les 4-6 ans.

Dans la catégorie des benjamins, Kylian Naïbo vient d'être sacré champion départemental et il est ainsi qualifié pour disputer les championnats régionaux à Dax.

Un gros clin d'œil à notre minimes Léa Cestac Zirnheld, licenciée depuis 9 ans dans notre club, qui porte honorablement nos couleurs jusqu'au niveau national. En plus d'être élue pour 2 années consécutives comme meilleur arbitre, elle s'est hissée jusqu'aux championnats de France après s'être qualifiée lors des championnats de Lot et Garonne, d'Aquitaine et de grande Aquitaine. Un grand bravo à Léa pour ses résultats et un grand merci pour son engagement au sein du club.

Notre tournoi annuel aura lieu le 14 mai 2017 et nous espérons avoir une nouvelle fois votre soutien.





Du coté du Club de Modélisme...

Les News!

Notre club, au fil du temps et surtout avec l'énergie de tous ses membres, a une piste de plus en plus opérationnelle, dans un cadre toujours aussi plaisant !

Le 28 août 2016, lors de l'organisation par le comité des fêtes de Monclar d'un pique nique autour du Lac de Monclar, notre club a fait une démonstration de modélisme et des passionnés d'autres secteurs nous ont rejoints !

Nous avons fait une « compétition » dans la joie, la bonne humeur, et la convivialité.

Nous avons eu de nombreux visiteurs, et nous vous en remercions !



Si vous êtes intéressé pour adhérer ou tout simplement curieux, n'hésitez pas nous contacter.

A très bientôt sur le site du Magre !

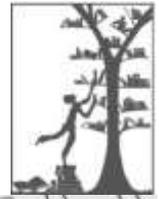
Vous pouvez nous y retrouver principalement le week-end !

TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !



BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR

“Une heure de lecture est le souverain remède contre les dégoûts de la vie.” (Montesquieu)



Tout près de la mairie, juste derrière la poste, la bibliothèque municipale, lieu d'accueil, de culture, d'animations, d'échanges et de rencontres est ouverte à tous.

Contact

Bibliothèque municipale,
Place de la mairie, 47380 Monclar
Email : municipale.bibliotheque7@orange.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi de 16h00 à 18h00,
Samedi de 10h00 à 12h00



Retrouvez nos actualités : <http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/>

Toute l'équipe des bénévoles se fait un plaisir de vous accueillir à la bibliothèque pour vous accompagner dans votre recherche, partager avec vous découvertes et coups de cœur.

La consultation sur place et le prêt des livres, documents, revues pour enfants et adultes sont gratuits. Consommez sans modération !

Que trouve-t-on dans la bibliothèque ?

- des livres : romans, essais, bandes dessinées, mangas, livres en gros caractères, manuels et guides, albums, comptines...
- des revues, des magazines pour vos enfants...

Ces ouvrages proviennent de fonds propres, de dons (*Et nous remercions bien les donateurs !*) ou de la Médiathèque Départementale

Nous pouvons réserver pour vous des livres auprès de la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne. Une navette passe tous les 15 jours.

Date du passage du bibliobus : 12 décembre. N'hésitez pas à nous soumettre vos suggestions !

Animations

- **Des raconte-tapis et des moments contes** : chaque mois, Chantal raconte des histoires aux enfants des écoles de Monclar et de Saint Etienne de Fougères et propose des lectures aux résidents du foyer Bellevue.

Des mallettes et expositions

"Les pirates"



du 10/10/16
au 10/12/16

"Les musiciens de Brême"



du 12/01/17
au 12/03/17

"La gourmandise"



du 12/03/17
au 12/05/17

"L'heure du café"



du 12/05/17
au 12/07/17



- Des racontines aux enfants de 2 ans à 7 ans, de 16h30 à 17h00.

Tous les 1^{ers} mercredi du mois : 1^{er} décembre, 4 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin.

NOUVEAU

De nouveautés dans nos rayons adultes :



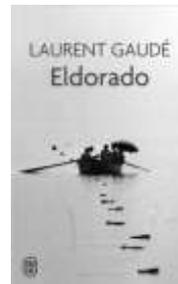
Le dompteur de lions
Camilla Läckberg



Le mystère Henri Pick
David Foenkinos



Trois jours et une vie
Pierre Lemaître



Eldorado
Laurent Gaudé



Économie du bien commun
Jean Tirole

C'est le mois de janvier et un froid glacial s'est emparé de Fjällbacka. Une fille à demi nue, surgie de la forêt enneigée, est percutée par une voiture. Lorsque Patrik Hedström et ses collègues sont prévenus, la jeune fille a déjà été identifiée. Il s'agit de Victoria, portée disparue depuis quatre mois.

En Bretagne, un bibliothécaire décide de recueillir tous les livres refusés par les éditeurs. Ainsi, il reçoit toutes sortes de manuscrits. Parmi ceux-ci, une jeune éditrice découvre ce qu'elle estime être un chef-d'œuvre, écrit par un certain Henri Pick.

« À la fin de décembre 1999, une série d'événements tragiques s'abat sur Beauval, parmi lesquels, la disparition du petit Rémi Desmedt. Dans cette région couverte de forêts, soumise à des rythmes lents, la disparition soudaine de cet enfant provoque la stupeur et est considérée comme le signe annonciateur des catastrophes à venir.

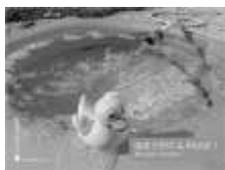
" Aucune frontière ne vous laisse passer sereinement. Elles blessent toutes. " Pour fuir leur misère, les émigrants risquent leur vie sur des bateaux de fortune... avant d'être impitoyablement repoussés, quand ils ne sont pas victimes de passeurs. Le commandant Piracci sillonne les mers à la recherche de clandestins, les sauvant parfois de la noyade.

Le prix Nobel d'économie 2014 nous invite à partager sa passion pour cette discipline. Il défend une certaine vision de l'économie, science qui croise la théorie et les faits au service du bien commun, et de l'économiste, chercheur et homme de terrain. C'est dire que le lecteur pénètre dans l'atelier d'un économiste et voyage à travers les sujets affectant notre quotidien : économie numérique, innovation, chômage, changement climatique, Europe, État, finance, marché...

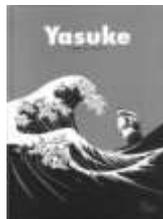
Et dans nos rayons jeunesse :



Pourquoiôâa
Voutch



Que s'est-il passé ?
N Humbert



Yasuke
Frédéric Marais



Léonard ...
F Granat



Le corbeau et le renard
J de la Fontaine

Au plaisir de vous retrouver bientôt à la bibliothèque !
Catherine, Chantal, Corinne, Marcelle, Roland, Maryvonne





Le comité des fêtes de Monclar

Notre objectif principal est de divertir petits et grands de la commune au travers d'animations variées.

Le comité des fêtes tient à remercier tous ceux qui chaque année, pour les fêtes, nous apportent leur aide précieuse. **Toutes les personnes avec leurs envies, leurs idées, souhaitant intégrer le comité, peuvent appeler Martine au 05 53 71 44 56. C'est avec grand plaisir que l'équipe du comité les accueillera...**

Les membres du bureau :

Martine Catherine	Présidente	05 53 71 44 56
Michel Chrétien	Vice-Président	09 52 12 32 06
Jérôme Guillou	Trésorier adjoint	
Maryvonne Decourty	Secrétaire	05 53 41 84 84
Clément Bessou	Secrétaire adjoint	

Les membres actifs :

Alysone Bellamy, Francis Cagnati, Sophie Cagnati, Loïc Laferrière, Romain Laferrière, Frédérique Vérité.

Rappelez-vous...

Les dernières animations ont été un réel succès. Le public est venu nombreux : alors un immense merci pour votre présence à vous, habitants de Monclar et à tous les visiteurs venus de près ou de loin.



Loto,
manèges,
concours de pétanque,
repas dansant,
feux d'artifice
grillades...
que de bons moments !





Dimanche 28 août

Pique-nique géant



autour du plan d'eau du Magre.

Verre de l'amitié, pique-nique, jeux, promenades à dos d'ânes,

tours de canoë et paddle, démonstration de modélisme.



Retenez dès à présent les dates des manifestations à venir :

<p>LOTO sans pioche 26 novembre 2016 à 14h00</p>	 <p>Fête Celtique 18 mars 2017</p>	<p>2, 3 et 4 juin 2017 C'est la fête à Monclar!</p>  <p>FETE VOTIVE</p>
<p>CONCOURS de décorations de Noël Du 1^{er} au 16 décembre 2016</p>	 <p>BALADE AUX FLAMBEAUX Soupe à l'oignon 13 mai 2017</p>	

Vous pouvez retrouver toutes nos actualités ainsi que des précisions sur ces animations sur le site de la mairie, à la rubrique Comité des Fêtes : <http://www.mairie-monclar47.fr/comité-fetes/>



**Au plaisir de vous revoir très bientôt !
Très bonnes fêtes de fin d'année...**





Généralions Mouvement Les Aînés Ruraux Monclar 2000

Après deux mois de vacances (juillet et Août) où Monclar 2000 a néanmoins participé chaque dimanche soir aux marchés de producteurs de pays, Généralions Mouvement a repris ses activités, toujours aussi nombreuses et variées.

Programme effectué

10, 17, 24, 31 juillet : participation aux marchés de producteurs de pays.

3 septembre : journée belote avec repas (60 participants).

10 septembre : « Sur les chemins de la convivialité » à **Astafort** : randonnée et visite des chais de Francis Cabrel furent au programme.

Du 12 au 14 septembre : participation de notre club à **Clermond Ferrand** pour fêter les 40 ans de Généralions mouvement

21 septembre : voyage à **Rocamadour et Padirac** (sortie en collaboration avec le club de la Tour du Roy de Sainte Livrade).

30 septembre : concours régional de belote à **Fourques / Garonne** (11 participants Monclarais).

1er octobre : repas de l'amitié à la salle du Magre (avec une surprenante démonstration de danse de la section entretien physique).

7 octobre : assemblée générale départementale à Sainte-Livrade et repas au Temple. Mme Martin fut élue comme administratrice du secteur Monclar - Sainte Livrade.

22 octobre : grand loto salle du Magre.

3 décembre : sortie spectacle au cirque de Noël à 14h30 à Valence d'Agén.

Au cours de l'année, participation aux lotos de la pêche, pétanque et comité des fêtes.

Programme à venir

Le samedi 10 décembre 2016 à 14 h

Loto sans pioche avec 30 bons d'achat de 15 Euros et 30 chapons

15 décembre : 14h30 assemblée générale du club a la salle du Magre.

Rappel des activités régulières

Petit loto : le 3eme jeudi du mois à 14h (horaires d'hiver)

Belote : les 2ème et 3ème mardi du mois à 14 h

Pédicure podologue : le 4 ème mardi des mois impairs (15 € pour les adhérents + 5 € offerts par le club)

Entretien physique : tous les jeudis de 10h à 11h (avec une bonne nouvelle : l'arrivée de Mme Caron - après son succès au stage d'éducateur - qui vient en renfort à Agnès Martinet.



Dates à retenir

Grands lotos en 2017: 7 janvier – 4 mars – 8 avril – 20 mai ou 27 mai –
14 octobre – 9 décembre

14 juillet 2017 : repas estival sous les ombrages de l'école

7 octobre 2017 : repas de l'amitié au Magre

21 décembre 2017 : A G du club

C'est avec un plaisir toujours renouvelé que la présidente du club Mme Martin et son conseil d'administration essaient par la diversité de ses nombreuses activités de fédérer le plus possible tous ses adhérents en passant ensemble quelques moments de convivialité et de chaleur humaine dont nous avons tous besoin dans les difficultés traversées.

C'est avec plaisir que nous accueillerons tout nouveau venu. (Renseignement tel : 05 53 40 19 92).

Nous tenons à adresser nos remerciements à Mr le maire et au personnel communal pour l'aide apportée à chaque sollicitation.

Bonnes fêtes de fin d'année et plein de bonnes choses à tous les Monclarais.

Cordialement
Le Secrétaire
Mr JC Knecht

La Présidente
Mme D Martin



Sortie journée belote



Les aînés au repas de l'amitié



Association des Parents d'Élèves du RPI MONCLAR/ ST ETIENNE DE FOUGERES

QUOI DE NEUF ?

L'année scolaire a débutée, et le bureau de l'APE s'est renouvelé. En voici ses membres :

↳ Présidente :	Delphy EDMOND-JOSEPH
↳ Vice-Présidente :	Céline TOUSSAERT
↳ Trésorière :	Solange NAMBLARD
↳ Vice-trésorière :	Marjorie DUC



Nous espérons que de nouveaux parents viendront agrandir l'effectif. Plus on est nombreux, plus de projets pourront voir le jour !

Nous avons débuté l'année scolaire en organisant Halloween. De nombreux enfants (et parents) ont participé à cette journée. Si cette journée a été un succès, c'est grâce à la participation, des enfants, des parents, des commerçants, les résidents du Foyer Bellevue et des habitants de Monclar qui ont vraiment gâtés les enfants ! Sucreries, gâteaux et autres ont été récoltés abondamment !



Merci à tous !



Pour cette année, l'APE a prévu plusieurs animations ; en voici les dates :

- **Le 10/12/2016** : Atelier de création d'objet de Noël (à St Etienne de Fougères)
- **Le 15/12/2016** : Spectacle de Noël (à St Etienne de Fougères)
- **Le 25/03/2017** : Loto (à St Etienne de Fougères)
- **Le 17/06/2017** : Kermesse (à Monclar)



***Nous remercions, très chaleureusement, les mairies, les commerçants, les parents et Frédérique ROBERT, l'ancienne présidente, pour tout ce qu'ils ont fait, et tout ce qu'ils font encore pour l'association !
C'est grâce à vous tous que notre association voit encore le jour !***

La Présidente
Delphy JOSEPH-EDMOND

*Les conseillers municipaux
vous souhaitent de*

BONNES

FESTES



*La municipalité de Monclar d'Agenais
vous convie aux*

VOISUX



2017

*le dimanche 08 janvier 2017
à 11h sous la Halle de la Mairie.*

A cette occasion, vous sera offert

un apéritif.



Nous pourrons ensemble fêter les rois.